

**21<sup>ème</sup> TROPHEE de la VILLE de LIMOUX**  
**REGLEMENT PARTICULIER**  
N° Autorisation FFBA : 1901025  
**Juge - arbitre : Guy CANAL**

Art.1. La compétition est régie par le REGLEMENT GENERAL FFBA D DES COMPETITIONS.

Art. 2. Tous les participants au tournoi doivent être licenciés.

Art. 3. Les joueurs de la catégorie Cadet, Junior, Sénior et Vétérans sont acceptés pour ce tournoi Sénior. Les minimes classés D9 minimum pourront être acceptés après avis du Juge-Arbitre.

Art 4. Le tournoi est ouvert aux catégories N3 à P12.

Art. 5. Les tableaux proposés sont : SD, SH, DD, DH, Mx  
Les joueurs ne peuvent jouer que sur un seul tableau par jour (Simple ou Mixte le samedi ; Double Dame ou Double Homme le dimanche). Chaque tableau se joue sur une seule journée.

Art. 6. Les joueurs seront affectés par série. La série d'affectation sera déterminée par le CCPH arrêtée au 19/03/20. (cote globale pour les doubles).

Art. 7. Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge - Arbitre. Il prend toute décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différent entre joueur, arbitre et organisateur sur les règles et les règlements. Sa décision est sans appel.

Art. 8. Tous les matches se feront en auto arbitrage. Les finales seront (si possible) arbitrées par des arbitres ou arbitres stagiaires qui seront nommés par le Juge Arbitre.

Art. 9. Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement ainsi que les tableaux, de regrouper certaines catégories en fonction du nombre d'inscrits et tout ceci en accord avec le Juge-Arbitre dans l'intérêt de la compétition.

Art. 10. Les volants sont à la charge du joueur. Le volant officiel de la compétition est le volant RSL 3. La vente de volants sera assurée dans la salle.

Art. 11. Les joueurs doivent être présents dans la salle au minimum 1 heure avant l'heure prévue de leur match.

Art. 12. Le temps de repos entre chaque match sera de 20 minutes. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur 1<sup>er</sup> match.

Art. 13. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, leur entraîneur, les arbitres et les membres du Comité d'Organisation. Le coaching est autorisé mais limité à une personne maximum par joueur pendant les pauses (à 11 et 21)

Art. 14. Passé un délai de 5 minutes tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré «forfait».

Art. 15. Le volant touchant une infrastructure du gymnase au service sera à remettre **une fois**. Durant l'échange si le volant touche une infrastructure il sera considéré comme **faute**.

Art.16. L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés. Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match.

Art.17. L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Art. 18. Une tenue vestimentaire, conforme à la circulaire en vigueur, sera exigée sur les terrains.

Article 19. Droit à l'image : le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil)

Art. 20. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 21. TOUTE PARTICIPATION A CE TOURNOI IMPLIQUE LE RESPECT DE CE REGLEMENT